



N° : 148-st-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
ARRÊTÉ DU MAIRE

st/vt

Nous, Michel VENIAT, Maire de la Ville de DOUCHY-LES-MINES,

Vu le Code Général de l'Administration des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

Vu le Code Général des propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

Vu le Code de L'Urbanisme notamment les articles L421-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie Routière et notamment les articles L115-1 et suivants,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Considérant **les travaux d'extension réseau « ENEDIS » en trottoir et voirie Avenue de la République** par l'entreprise **NEXTP – 29 Rue Emile Basly – 62149 CUINCHY**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour régler le stationnement et prévenir les accidents,

A R R Ê T O N S

Article 1er : Du Jeudi 13 Octobre 2022 au Samedi 12 Novembre 2022 de 8h00 à 16h30, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2 : L'enlèvement éventuel des véhicules en infraction se fera aux risques et périls de leurs propriétaires.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 : L'entreprise aura à charge, la fourniture, la pose et la maintenance de toute la signalisation de chantier relative à ces travaux, de jour comme de nuit.

Article 5 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Chef de la subdivision de Police de Denain, Monsieur le Directeur de l'entreprise NEXTP et Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de DOUCHY-LES-MINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOUCHY-LES-MINES,
Le 21/09/2022

Le Maire de Douchy-les-Mines
Michel VENIAT.

